



| DÉLIBÉRATION 15-2026

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 09 mars 2026

Nombre de Conseillers en Exercice	22
Présents	18
Absents	4
Procurations	2
Votants	20

Par suite d'une convocation en date du 04 mars 2026 (04/03/2026), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi 09 mars 2026 (09/03/2026) à dix-huit heures (18h00)**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents (18) : Xavier CAUX, Christian PORTET, Maria ALEXANDRE, Monique LE MINEZ, Loïc BOULBES, René BARON, Pierre ROUGÉ, Evelyne CHARRASSE, Véronique GARRIGUES, Jacques ESCANDE, Michel MAISONNAVE, Christelle ANDRIEU, Stéphane BOURDONCLE, Jérôme RAYNAUD, Nicolas COMTE, Ludovic BIARD, Marie-Françoise ALBAN, Laurent GIROUSSE

Excusés avec procuration (2) Marie-Christine JOLIBERT (procuration Jacques ESCANDE), Mimoun ZAROIL (procuration Maria ALEXANDRE)

Absents (2) : Guillaume LACOSTE, Jean-Luc PEISER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Affectation du résultat de l'exercice 2025

Après avoir entendu le compte administratif 2025, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants, exprimés en euros,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

	CLOTURE 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTIS- SEMENT	RESULTAT 2025	CLOTURE 2025 CUMULÉE	RAR	SOLDE RAR	RESULTAT CONSOLIDE
INVEST	-254 289.92 €		132 499.74 €	-121 790.18 €	-815 865.68 € 507 617.37 €	-308 248.31 €	-430 038.49 €
FONCT	1 142 528.50 €	-447 842.46 €	169 318.34 €	864 004.38 €			864 004.38 €
TOTAL	888 238.58 €		301 818.08 €	742 214.20 €	-308 248.31 €		433 965.89 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	864 004.38 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	430 038.49 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	433 965.89 €
Total affecté au c/ 1068 :	430 038.49 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide** d'affecter le résultat ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre ROUGÉ

Le Maire,



Xavier CAUX



09194 Code INSEE	MAIRIE DE MIREPOIX Budget communal	2025
---------------------	---------------------------------------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de membres exprimés :
VOTES :
Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	169 318,34
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	694 686,04
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	864 004,38
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-121 790,18
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-308 248,31
Besoin de financement F. = D. + E.	430 038,49
AFFECTATION = C. = G. + H.	864 004,38
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	864 004,38
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, Xavier CAUX, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A. Mirepoix 09/03/2026
Le Maire
XAVIER CAUX



REÇU EN PREFECTURE
le 13/03/2026
Application agréée E-legalite.com